

LA CULTURE ET LES ARTS AU CŒUR DE L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

L'ESSENTIEL

- ▮ **Le Président de la République a fixé comme objectif que 100 % des élèves bénéficient d'une éducation artistique et culturelle.** Chaque élève doit accéder à des connaissances, des pratiques artistiques et des rencontres avec des artistes.
- ▮ Bien des dispositifs existent ; **il faut maintenant passer à leur généralisation et à une meilleure articulation pour que le plus grand nombre en bénéficie.**
- ▮ **Priorité du Gouvernement et des ministres chargés de la Culture** comme de l'Éducation nationale, la politique d'éducation artistique et culturelle a l'ambition de s'adresser à tous les jeunes à toutes les étapes de leur vie.
- ▮ **Elle participe à la construction d'une École de la confiance et du bien-être**, qui contribue à l'acquisition par 100 % des élèves des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui).

Renforcer l'éducation artistique et culturelle

Les principes de l'éducation artistique et culturelle sont exprimés dans une charte :

- **elle vise à l'accomplissement de l'être humain** par l'acquisition d'une culture partagée, diversifiée dans ses formes patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes. **C'est une éducation à l'art ;**
- **elle contribue à l'acquisition des savoirs fondamentaux** (lire, écrire, compter, respecter autrui), qui sont autant de préalables indispensables à l'émancipation de la personne et du citoyen ainsi qu'au développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique. **C'est donc aussi une éducation par l'art.**

Le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève repose sur trois piliers complémentaires :

- **l'acquisition de connaissances ;**
- **la pratique artistique ;**
- **la rencontre avec les œuvres et les artistes.**

L'enjeu pour le ministère de l'Éducation nationale est aujourd'hui de s'assurer que tous les élèves, au-delà des enseignements artistiques dont ils bénéficient à l'école et au collège, puissent accéder à une pratique artistique et fréquenter régulièrement des œuvres.

Les priorités de l'année 2017-2018 sont **le développement du chant choral, la promotion du théâtre ou encore le renforcement de la place du livre et de la lecture** à l'École et hors de l'École.

Développement de l'éducation artistique et culturelle avec le ministère de la Culture

Le ministère de l'Éducation nationale et celui de la Culture travaillent de concert pour garantir à tous les jeunes l'accès à une éducation artistique et culturelle de qualité notamment dans les territoires les plus éloignés de l'offre culturelle (territoires ruraux spécifiques, quartiers prioritaires, outre-mer).

Les deux ministères entretiennent des relations étroites pour y arriver :

- pilotage conjoint entre les deux ministères ;
- réunions des directions régionales des affaires culturelles (Drac) et des recteurs en présence des ministres. La première a eu lieu le 4 juillet 2017 ;
- tenue du Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle (HCEAC) le 20 juillet 2017 ;
- communication conjointe en Conseil des ministres le 30 août 2017.

Si une grande partie des enseignements artistiques est assurée à l'École, il est nécessaire de mieux utiliser les ressources des deux ministères pour développer la pratique et la rencontre avec les œuvres, que ce soit en milieu scolaire ou dans les institutions culturelles :

- accueil d'artistes et de manifestations culturelles dans les établissements ;
- éducation à l'image, aux médias et au numérique : convention Clemi, journalistes en résidence, ressources numériques des médias et des établissements publics ;
- mobilisation des établissements culturels qui développent leurs propres actions d'éducation artistique et culturelle ;
- identification de l'offre culturelle dans la proximité des établissements scolaires.

Pratiquer collectivement la musique pour bâtir une École de la confiance

La pratique musicale collective, outre le plaisir qu'elle procure, a des vertus éducatives particulières. Elle développe l'esprit de solidarité et de collaboration ; elle permet de mieux connaître son corps et de prendre confiance en soi ; elle développe l'écoute ; elle invite également à se dépasser individuellement au profit de l'harmonie collective.

Afin de développer ces compétences chez les élèves, la rentrée scolaire 2017 se fera en musique dans les écoles maternelles et élémentaires, les collèges et les lycées, dans le cadre de l'opération La rentrée en musique. Les chorales mais aussi les orchestres scolaires seront au cœur de cet événement organisé en lien avec les élèves, les parents musiciens, le milieu associatif, les collectivités locales et les structures relevant du ministère de la Culture.

Le ministère portera durant l'année scolaire des actions ambitieuses pour créer un environnement favorable à l'apprentissage musical collectif pour tous les élèves. ■